

Décision Générale colonial

Décision n° 401 l’Hôpital de Djibouti est remis dans les Cadres à compter du 21 mai 1945.

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 24 mai 1945
Numéro JO n° 4 du 01/05/1945	Date du numéro 1 mai 1945

TEXTE INTÉGRAL

l'adjudant-chef infirmier Mongro en service à l'Hôpital de Djibouti est remis dans les Cadres à compter du 21 mai 1945, en vue de son rapmtriement.